


Les anti-TNF alpha

 **Mode d'action** : le TNF alpha est un des médiateurs chimiques identifiés dans le processus inflammatoire. Dans la polyarthrite rhumatoïde (PR), le TNF alpha est produit en excès. On a su développer et produire des anticorps monoclonaux (biomédicaments) qui ciblent ces médiateurs particuliers pour en neutraliser une partie. L'action des anti-TNF alpha est ciblée et efficace.

- ✓ On dispose de **5 médicaments anti-TNF alpha de référence** mais aussi de plusieurs biosimilaires (*anticorps monoclonaux similaires aux biomédicaments de référence qui sont tombés dans le domaine public*) pour traiter la PR.
- ✓ Ils sont habituellement **prescrits en association avec du méthotrexate (MTX)** pour plus d'efficacité. En cas d'intolérance au MTX, ils peuvent être prescrits en monothérapie.
- ✓ Ils sont **utilisés depuis une vingtaine d'années en France**. Leur efficacité mais aussi leurs éventuels effets secondaires sont **bien connus des rhumatologues**, c'est pourquoi ce sont les biomédicaments prescrits en première intention dès lors que le MTX seul (ou un autre traitement conventionnel) ne permet pas le bon contrôle de la PR.
- ✓ Ils agissent sur l'inflammation durablement mais **il faut de 8 à 14 semaines pour qu'ils atteignent leur pleine efficacité**. Des anti-inflammatoires et des antidouleurs sont prescrits en conséquence pour couvrir cette période.

Un bilan, avec des examens spécifiques en fonction du médicament envisagé mais aussi de votre état de santé, est réalisé avant la première prescription afin de vérifier que vous ne présentez pas de contre-indication. À cette occasion, vos vaccins sont mis à jour et votre état dentaire est vérifié.

EN PRATIQUE :

PRESCRIPTION : La prescription initiale des anti-TNF est faite par le rhumatologue, puis le traitement peut être renouvelé par le médecin de ville.

CARTE DE SURVEILLANCE : Une carte de surveillance patient vous sera remise par votre rhumatologue. Elle contient des informations importantes de sécurité d'emploi de votre médicament, et sera à présenter à tout professionnel de santé susceptible de vous prendre en charge.

MODE D'ADMINISTRATION : Le mode d'administration dépend du traitement qui vous a été prescrit.

- Le Remicade® est administré en perfusion, à l'hôpital de jour. Une perfusion dure entre 1 à 2 heures ; l'hôpital vous gardera en général quelques heures supplémentaires après la perfusion, par mesure de sécurité.
- Les autres anti-TNF alpha se présentent sous forme d'injection, avec une seringue ou un stylo pré-remplis, à faire à domicile. Vous pouvez réaliser l'injection vous-même, demander à un proche, ou solliciter l'aide d'un infirmier.
Sortez la seringue ou le stylo du réfrigérateur 30 mn avant l'administration. Pensez à vous laver les mains, à vous désinfecter la peau et à alterner les sites d'injection sur différentes parties du corps ou à décaler de quelques centimètres le point d'injection par rapport au précédent.
- Ne pas recycler ou jeter le stylo pré-rempli dans les ordures ménagères.

INFECTIONS : l'effet immunosuppresseur des traitements peut vous exposer à un risque accru d'infection. Dans certains cas, si vous contractez une infection, il vous faudra suspendre votre traitement. Infections les plus fréquentes : infections respiratoires (bronchites, pneumonies), urinaires (cystites, pyélonéphrite) et cutanées.

INTERACTIONS : Les anti-TNF alpha ne doivent pas être utilisés en association avec l'anakinra et l'abatacept, qui sont d'autres biomédicaments. Ces interactions augmentent le risque d'infections sévères.

Ces informations sont à consulter à titre indicatif ; seul votre rhumatologue est en mesure de répondre à vos questions en fonction de vos besoins.

Sources : www.vidal.fr / <http://cri-net.com/>

Association Française des Polyarthritiques – www.polyarthrite.org

Maj déc. 2020

Anti-TNF alpha : SIMPONI

Substance active : Golimumab

Biosimilaires : il n'y a pas de biosimilaire associé au Golimumab actuellement.

Date d'autorisation de mise sur le marché (AMM) : 3 septembre 2009

Indication dans les RIC :

- | | |
|---------------------------|----------------------------------|
| - Polyarthrite rhumatoïde | - Spondylarthrite ankylosante |
| - Rhumatisme psoriasique | - Arthrite juvénile idiopathique |

Comment dois-je prendre Simponi®, et à quelle fréquence ?

Le traitement se fait par injection sous-cutanée, en seringue ou stylo, chez vous, tous les mois.

La dose usuelle est de 50 mg par mois en même temps que le méthotrexate, le même jour chaque mois. Pour les patients pesant plus de 100 kg, le médecin peut prescrire une augmentation de la dose.

Quels sont les effets indésirables possibles ?

Comme tous les médicaments, Simponi® peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde. La plupart des effets indésirables sont légers à modérés. En tout cas, signalez à votre médecin tout signe anormal qui dure plus d'une journée, spécialement si vous avez de la fièvre.

Les effets indésirables le plus souvent constatés sont :

- rhume ● sinusite ● trachéite (plus de 10 % des patients).
- fatigue ● réaction au point d'injection ● toux ● bronchite ● cystite ● herpès labial ou génital ● pneumonie ● grippe ● douleur abdominale ● diarrhée, nausées, vomissements, digestion difficile, aphtes ● hypertension artérielle ● rougeur cutanée (moins de 10 % des patients).

Attention, liste non exhaustive qui présente les effets indésirables les plus courants. Consultez la notice du traitement pour la liste exhaustive.

Je dois me faire opérer. Quelle est la marche à suivre ?

Avertissez les professionnels de santé de votre traitement. Pour une intervention chirurgicale, y compris dentaire, il vous faudra arrêter le traitement quelques semaines auparavant.

Comment dois-je conserver Simponi® ?

Votre traitement se conserve au réfrigérateur entre +2 et +8°. Le sortir 1/2heure avant l'injection.

Je désire avoir un enfant. Puis-je continuer ce traitement ?

Vous êtes une femme : La décision de continuer ou de cesser le traitement avant la conception, pendant votre grossesse et pendant l'allaitement se prendra avec votre rhumatologue.

Si vous avez été traitée par Simponi® pendant votre grossesse, il est important d'en informer votre pédiatre avant que votre bébé ne reçoive un vaccin. Il ne doit pas recevoir de vaccin vivant, comme le BCG, dans les 6 mois après la dernière administration de Simponi®.

Vous êtes un homme : Vous pouvez continuer à prendre Simponi® pendant la conception.

Pour en savoir plus : www.lecrat.fr

Et si j'oublie mon traitement ?

Pas d'inquiétude ! En cas d'oubli, réalisez votre injection dès que vous vous en souvenez. Si vous avez moins de 2 semaines de retard, reprenez ensuite votre traitement selon votre calendrier initial. Par contre, si l'injection a lieu avec plus de 2 semaines de retard, vous reprendrez les injections suivantes à partir de la date de cette injection.

Attention cependant : pour être pleinement efficace, votre traitement doit être pris régulièrement. S'il vous arrive d'oublier de prendre votre traitement ou d'en différer la prise, quelle qu'en soit la raison, informez-en votre rhumatologue. Vous pourrez trouver une solution ensemble.

Ces informations sont à consulter à titre indicatif ; seul votre rhumatologue est en mesure de répondre à vos questions en fonction de vos besoins.

Sources : www.vidal.fr / <http://cri-net.com/>

Association Française des Polyarthritiques – www.polyarthrite.org

Maj déc. 2020